

PREMIÈRE CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA GESTION DES IDENTITÉS DÉCLARATION DE SÉOUL

Préambule

1. Nous, les participants d'Afrique, d'Asie-Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes, réunis pour la première Conférence internationale sur la gestion des identités, tenue du 23 au 25 Septembre 2014 à Séoul, République de Corée;
2. Ayant à l'esprit que l'objectif principal de la Conférence était de créer des synergies, de promouvoir la coopération Sud-Sud, régionale et internationale ainsi que de diffuser des connaissances techniques dans le but d'améliorer les registres d'état civil et les systèmes d'identification civile;
3. Rappelant la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, principe fondateur du droit de l'individu à une identité;
4. Réaffirmant l'engagement pris par les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 2000 pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015, où certains indicateurs qui évaluent le progrès des OMD sont compilés et fournis par les registres d'état civil et les systèmes statistiques démographiques;
5. Tenant en compte que le Programme de développement post-2015 devrait considérer l'état civil comme un élément fondamental de l'identité juridique et de tous les droits qu'elle confère à l'individu, et sachant que l'identité juridique est la base de tout développement économique et social inclusif;
6. Considérant que le Programme de développement post-2015 ne doit laisser personne derrière et qu'il est donc nécessaire de fermer de manière constructive et délibérée les écarts dûs à l'invisibilité;
7. Reconnaisant que l'état civil est la base l'identification civile des individus et que le lien naturel qui existe entre les deux concepts est essentiel;
8. Reconnaisant le rôle central de la preuve d'identité fourni par les documents de base d'identification -entre autres les certificats de naissance- et reconnaissant leur contribution à la sécurité nationale et internationale, y compris la sécurisation des voyages internationaux, des contrôles aux frontières ainsi que des transactions publiques et privées;

9. Convenant que l'identité facilite l'accès des citoyens aux services sociaux et que par conséquent il s'avère essentiel que le cycle de gestion de l'identité et leur infrastructure soient gérés de façon efficace et sécurisée afin d'assurer la confiance du public;
10. Constatant les progrès et les accomplissements faits par l'Asie-Pacifique, l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes dans l'amélioration des systèmes de registre d'état civil, des systèmes statistiques démographiques et des systèmes d'identité civile;
11. Saluant la contribution des partenaires pour le développement international, des organisations régionales, de la coopération bilatérale ainsi que le rôle du secteur privé et des organisations non gouvernementales dans l'amélioration de l'état civil, des systèmes statistiques démographiques, et des systèmes d'identité civile;

Nous déclarons:

1. Féliciter les progrès et aboutissements réalisés par les pays afin d'améliorer les systèmes de gestion d'identité civile.
2. Manifester le besoin de politiques nationales complètes en faveur de l'identité, afin de promouvoir les instruments d'aide à la prise de décision ainsi qu'à la protection de tous les individus, leur permettant ainsi d'accéder à leurs droits civiques, juridiques, sociaux et politiques, et aux services auxquels ils ont droit.
3. Reconnaître l'urgence d'établir des registres universels de naissance et décès comme fondement pour des systèmes d'identité et d'identification sécurisés, qui permettront de renforcer les systèmes statistiques démographiques et de renforcer les politiques et programmes publics.
4. Encourager les gouvernements à mettre en place les politiques et cadres juridiques nécessaires à la protection des données personnelles et de la vie privée au sein des systèmes de gestion d'identité civile.
5. Reconnaître la nécessité du développement de principes et de recommandations internationales sur les liens entre l'état civil et les systèmes d'identification nationaux.
6. Encourager les gouvernements à renforcer et faciliter une plus grande coordination entre les autorités du registre d'état civil et d'identification civile, et les acteurs impliqués dans la gestion de l'identité, afin d'assurer l'enregistrement efficace des faits d'état civil.
7. Exhorter les gouvernements à intensifier leurs efforts de mise en place d'une approche complète dans la création de systèmes de gestion d'identification civile solides.

8. Inciter les pays à conduire des évaluations approfondies et à mettre en place des plans nationaux d'action comptant avec des ressources spécifiques, visant à accélérer l'amélioration des registres d'état civil ainsi que de la gestion d'identifications et statistiques démographiques.
9. Reconnaître la nécessité d'interopérabilité entre les registres d'état civil, d'identification civile et autres systèmes, afin d'améliorer la prestation des services aux personnes et de fournir des données opportunes, exactes et fiables pour toute prise de décision.
10. Recommander le développement des registres d'état civil et des systèmes de gestion des identités comme outils clés pour la réduction des risques en cas de désastre, contribuant ainsi à la gestion et réponse face aux catastrophes.
11. Profiter des mécanismes tels que la prochaine conférence ministérielle en Asie-Pacifique et en Afrique pour que les gouvernements s'engagent à renforcer les registres d'état civil, les systèmes statistiques démographiques, et une meilleure gestion des identités.
12. Exhorter les gouvernements à poursuivre l'initiative qui consiste à déclarer la période 2015- 2024 comme décennie du registre d'état civil, de la gestion des identités et des statistiques démographiques, et ce à tous les niveaux appropriés.
13. Inviter les partenaires du développement à poursuivre leur soutien aux efforts des gouvernements, tant dans le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources, que dans l'harmonisation des stratégies pour le renforcement des registres d'état civil et des systèmes d'identification.
14. Féliciter le Gouvernement et le peuple de la République de Corée pour la générosité et l'hospitalité accordées aux participants et saluer la réussite de cette Conférence.
15. Rendre hommage à la Banque africaine de développement, à la Banque asiatique de développement et à la Banque interaméricaine de développement pour l'organisation de la Conférence et inciter les institutions à soutenir les processus ici initiés à travers des actions de suivi et tout particulièrement l'organisation d'une deuxième conférence.

Séoul,
Le 25 septembre 2014